

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 35 CONCERNANT LA COFACE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



COFACE

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 12 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 28 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1 % du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 2-3-4

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de la COFACE

Le conseil d'administration de la COFACE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 60% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Bernardo Sanchez Incera	Président	Libre d'intérêts	N/A	M	61	ES	Nouveau	2026	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Janice Englesbe	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	F	53	US	Nouveau	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christopher Hovey	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	M	54	US	Nouveau	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît Lapointe de Vaudreuil	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	M	51	FR	Nouveau	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas Papadopoulo	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	M	58	FR	Nouveau	2026	0	3	M	M	M
	Eric Hémar		Libre d'intérêts	90%	M	57	FR	7	2022	1	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle Laforgue		Libre d'intérêts	100%	F	40	FR	4	2025	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie Lomon		Libre d'intérêts	100%	F	49	FR	4	2025	1	1			
	Sharon Macbeath		Libre d'intérêts	100%	F	52	UK	7	2022	1	1		M	M
	Olivier Zarrouati		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	7	2022	0	1		P	P

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET